

PREMIÈRE GÉNÉRALE

Fiche navette Demande de changement d'établissement dans le département des Pyrénées-Atlantiques, affectation pendant la procédure AFFELNET

Procédure :

- Transmission de cette fiche et des pièces justificatives par l'établissement d'origine de l'élève au lycée demandé en vœu 1
- Transmission par l'établissement demandé en vœu 1 à la DSDEN 64 à ce.ia64-scol@ac-bordeaux.fr
- Justificatif de domicile
- Derniers bulletins de notes + fiche de dialogue (décision d'orientation du 3^{ème} trimestre)

ÉLÈVE		Établissement fréquenté en 2020-2021 (cachet de l'établissement obligatoire)	
Nom :	Prénom :	Nom / Ville :	
Date de naissance :		Classe :	
Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		LVA :	LVB :

RESPONSABLE 1

<input type="checkbox"/> Représentant légal	<input type="checkbox"/> Personne en charge de l'élève	Lien avec l'élève :	
Nom :	Adresse actuelle :		
Prénom :	Si changement, adresse future (à compter de):		
Tél portable :	Date et signature :		
Courriel :			

RESPONSABLE 2

<input type="checkbox"/> Représentant légal	<input type="checkbox"/> Personne en charge de l'élève	Lien avec l'élève :	
Nom :	Adresse actuelle :		
Prénom :	Si changement, adresse future (à compter de):		
Tél portable :	Date et signature :		
Courriel :			

NOM DE L'ÉLÈVE :

Récapitulatif des vœux pour la rentrée 2021

DÉCISION D'ORIENTATION DE L'ÉLÈVE POUR LA RENTRÉE 2021
Décision du chef d'établissement (ou de la commission d'appel)

- Orientation en 1^{ère} générale
 Redoublement, à titre exceptionnel (cf article D331-62 du Code de l'éducation)
 Autres, préciser :

Date, signature et cachet chef d'établissement d'origine :

1 ^{ère} générale		Réservé à l'établissement d'accueil	Réservé à la DSDEN 64
Établissements	Enseignements de spécialité (à titre indicatif sous réserve d'ouverture et de places disponibles)	Avis F (favorable) ou D (Défavorable, préciser le motif)	Décision A (Admis) ou R (Refusé)
1-	1-		
2-	2-		
3-	3-		

MOTIF DE LA DEMANDE (cocher le ou les motif(s))

Article D211-11 du code de l'éducation : « Lorsque les demandes de dérogation excèdent les possibilités d'accueil, l'ordre de priorité de celles-ci est arrêté par l'inspecteur d'académie » sur la base des motifs suivants :

- Déménagement (joindre un justificatif de domicile)
 Élève souffrant d'un handicap (joindre la décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie)
 Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (joindre un certificat médical)
 Élève boursier (joindre la notification 2020-2021 – l'avis d'imposition 2019 de la famille ou de chacun des parents)
 Élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans le lycée à la rentrée 2020 (joindre un certificat de scolarité)
 Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité (à justifier ci-dessous)
 Élève qui doit suivre un parcours scolaire particulier (à justifier – en fonction des vœux exprimés ci-dessus)
 Autre motif (développer le ou les motifs et joindre éventuellement les pièces justificatives)